Possible d'attaquer un concessionnaire ?

Par Gianni15

Bonjour,

J'ai acheté une voiture chez le concessionnaire. Cependant, d'ici 2 ans elle ne pourra plus rentrer sur Paris avec les nouvelles loi energétiques...

Est-il possible de me retourner contre le concessionnaire qui m'a dit que le modèle ne poserait pas de problèmes ?

Bien à vous
Gianni

Par DavidGriot110

Hello,

Si tu n'as rien de contractuel je ne suis pas convaincu...
Tu as fouillé dans les [url=https://informations-en-continu.fr/category/juridique-finance/]blogs juridiques[/url] ou les autres forums pour voir si la question a été traitée ?

Bien à toi,
David